



# SYVICOL

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 12 janvier 2024

## Circulaire aux administrations communales

N°1/2024

**Objet : Renouvellement des commissions consultatives internes du SYVICOL**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom du SYVICOL, mes meilleurs vœux de satisfaction et de succès dans la fonction communale qui est la vôtre.

Souhaitant intensifier encore davantage l'implication de ses communes membres dans les travaux du syndicat, le comité du SYVICOL a décidé en 2019 de mettre en place 3 commissions consultatives permanentes (volets administratif, technique et social) ouvertes à tous les élus, mais aussi aux agents communaux intéressés. Elles ont pour mission de conseiller les organes du syndicat sur toute question que ceux-ci leur soumettront, principalement dans le cadre de la rédaction d'avis relatifs à des projets de loi ou de règlement ayant des implications pour les communes.

En rassemblant des élus représentant différentes communes et des fonctionnaires experts, elles se sont cristallisées comme un moyen précieux et efficace qui a permis au cours des dernières années de mener des discussions plus larges des textes à aviser et de mieux prendre en compte les différents points de vue qui peuvent exister à travers le secteur communal. C'est la raison pour laquelle le comité a décidé lors de sa réunion constitutive du 8 janvier 2024 de renouveler les commissions. En outre, le comité souhaite remercier chaleureusement les membres des trois commissions encore en place pour le temps et l'intérêt qu'ils ont consacré au cours des dernières années.

Le renouvellement des commissions n'aura pas d'impact sur la définition des champs de compétence des trois commissions, qui reste, afin de couvrir tout l'éventail des activités des communes, très souple :



**Commission 1 – Volet administratif** : Gouvernance, organisation et fonctionnement des communes, administration communale, syndicats de communes, finances, personnel, sécurité et ordre public, affaires internationales, etc.

**Commission 2 – Volet technique** : Aménagement communal, aménagement du territoire, mobilité, logement, économie, gestion de l'eau, déchets, environnement, énergie, tourisme, conservation du patrimoine, etc.

**Commission 3 – Volet social** : Enseignement formel et non-formel, enseignement musical, culture, sport, jeunesse, personnes âgées, immigration, vivre-ensemble interculturel, égalité des chances, aide sociale, etc.

Les commissions se réuniront à certains intervalles en séance plénière, pour assurer un échange régulier d'informations entre ses membres, ainsi qu'avec les organes du syndicat. Elles pourront également constituer des sous-groupes, qui s'occuperont plus en détail de dossiers déterminés. Il n'est donc pas nécessaire que tous les membres d'une commission soient experts dans tous les domaines pour lesquels elle est compétente.

Le secrétariat des commissions sera à nouveau assuré par le personnel du SYVICOL.

Les membres des commissions auront droit à un jeton de présence et à la prise en charge de leurs frais de route. Le règlement interne est joint à la présente.

**Je vous prie de bien vouloir transmettre la présente à tous les membres de votre conseil communal et aux agents intéressés au sein de votre commune. Toute personne souhaitant faire partie d'une ou de plusieurs commissions est invitée à s'inscrire jusqu'au 31 janvier 2024 via notre plateforme ([gemengeplattform.lu](https://www.gemengeplattform.lu)) moyennant le formulaire suivant : <https://www.gemengeplattform.lu/commissions-consultatives-du-syvicol-formulaire-de-candidature/>.**

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations très cordiales.

Elisabeth Becker  
Secrétaire (contreseing)

Emile Eicher  
Président